

Dossier scolaire pour étude supérieur

Par **Marie1024**, le 11/12/2020 à 07:30

Bonjour,

Pour commencer, je sais pas si je sur le bon forum, ni même dans la bonne catégorie mais j'aurais plusieurs questions à vous posez en espérant une réponse.

Voilà vous résumer mon histoire j'ai fait un bac professionnel dans un établissement privé, en fin de terminale j'ai été renvoyé temporairement (enfin je ne sais pas trop, j'ai pu passer mon bac donc je suppose que oui, suite a l'épidémie covid19 je n'est jamais remis les pied la bas) Après après presque un an, je voudrais m'inscrire à une école d'étude supérieure et j'ai donc plusieurs questions :

-Est ce que les établissements auront accès à mon dossier administratif scolaire ?

-Si oui, est ce que les sanctions disciplinaire y seront présentes ?

-Si oui, il y a t'il un moyen juridique pour les effacer ?

J'ai essayé de me renseigner mais les textes de lois m'on embrouillé la cervelle.
Je vous remercie d'avance pour vos réponses.